

GÉNÉRAL MOTOS CYCLES

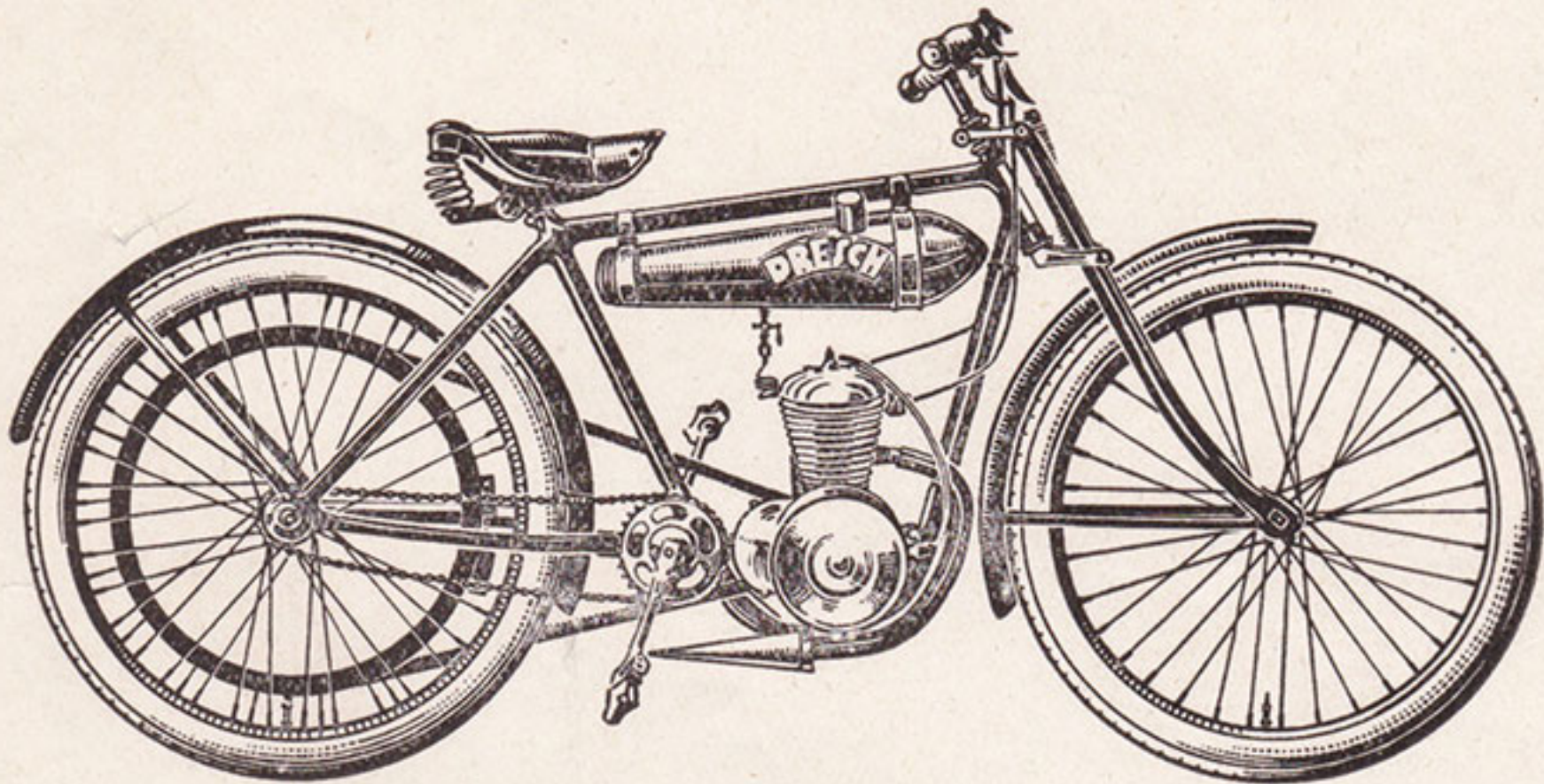
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.500.000 FR.

33 à 39, RUE DE VOUILLÉ, PARIS (15^e)

R. C. SEINE 233.782 B

Moto Dresch "Type Baby"

Ni carte grise, ni permis de conduire
Impôt : 30 francs — (7 fr. 50 par trimestre)



1 CV - 2 temps - Bloc moteur Aubier Dunne à démultiplicateur -
Alésage 47 - Course 52 (97 cm³) - Transmission par courroie trapézoïdale - Fourche à parallélogramme - Pneus ballons Wolber de 600 x 55 - Poids 29 kg - Consommation 1 lit. 1/4 aux 100 km. environ - Vitesse 25 à 30 k. environ.

PRIX (non compris transport et emballage) **1490 FR.**

Le prix d'une bonne bicyclette
Les agréments d'une moto

Conditions de vente. — Tous nos envois sont payables rigoureusement nets, au comptant, sans escompte — Nos prix s'entendent pour marchandises prises à nos Magasins à Paris. — Les emballages sont facturés et ne sont jamais repris. — Les marchandises étant soigneusement vérifiées avant le départ, nous déclinons toute responsabilité au sujet des avaries ou manquants survenus en cours de route. Les clients doivent donc vérifier la marchandise à sa réception et faire leurs réserves, s'il y a lieu, auprès des Compagnies de transports. — Toutes réclamations doivent être faites, au plus tard, dans les huit jours qui suivent la réception des marchandises.

Nos appareils à moteur sont garantis six mois contre tous les vices de fabrication ou défaut de matière à partir du jour de l'expédition — Cette garantie est strictement limitée au remplacement de la pièce reconnue défectueuse rendue franco à nos magasins. — Notre responsabilité est entièrement dégagée en cas de modifications apportées à nos machines en dehors de nos ateliers. — Nos délais sont donnés à titre indicatif et sans engagement. — Nos prix peuvent être modifiés si les circonstances l'exigent. — Nous pouvons apporter à nos modèles toutes modifications utiles. — Les agents sont responsables vis-à-vis de leurs acheteurs de tous engagements pris par eux en dehors des conditions ci-dessus. — En cas d'annulation de la commande, la somme versée reste acquise à titre d'indemnité. — En cas de contestation, de convention expresse, le Tribunal de Commerce de la Seine est seul compétent, même en cas de pluralité des défendeurs, de demande ou d'appel de garantie.

Spécialité. — Notre garantie, en ce qui les concerne, est limitée à celle des fabricants.